

CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE	
COMPTE RENDU	Date : 04/01/2018 Page : 1

Présents : Nadine Fournier, Jean Dina, Alexia Torres, Emmanuelle Chochillon, Sylvie Brun, Charlotte Martin, Jean-Louis Ragazzoni, Marie-Thérèse Ripoché, Marc Benvenuto, Yves Jaccaz, Jean-Marie Lambert, Nicole Orsini, Guy Chiron, Anne Platel, Stéphane Lopez, Christine Carrara

Absents excusés : Cécile Frolet, Jeanine Poty-Barbosa, Fabienne Sentis

ORDRE DU JOUR :

1. Validation du Compte-Rendu [abrégé en CR dans le présent document]
2. Organisation et fonctionnement
3. Définition d'une association voreppine
4. Questions diverses

1. Validation du CR

Relecture en cours de frappe, et remarques pour validation définitive sous 1 semaine à compter de la date réception du compte-rendu par email.

Si corrections à apporter, il sera validé lors de la séance suivante.

Date prochaine réunion : mardi 6 février 2018, à 18h15

Proposition adoptée : en fin de CR, le nom et l'email du président de la future séance est noté et sera l'interlocuteur du mois.

Adresse CVA@ville-voreppe.fr : option non retenue : problème de son administration insoluble

1 binôme = 1 voix // Si 2 présents = 1 seule voix

Modalités de renouvellement et élection des membres : lors de la réunion des Présidents

Après corrections par Benjamin, validation du 1^{er} CR lors de la 3^{ème} séance

2. Organisation et fonctionnement

RAS

3. Définition d'une association voreppine

Obligations et points à pondérer

Points obligatoires pour les associations existantes :

- CR d'Assemblée Générale [Abrégé en AG dans ce document] (avec rapport moral ou d'activité, bilan financier) ordinaire ou extraordinaire donné aux services de mairie dédiés → **Validé**
- Signature de la charte → **Validé**
- Participer à la réunion des Présidents → **Validé**
- Loi 1901, sauf exception étudiée par le CVA → **Validé**
- Participation à la vie locale (sujet à travailler lors d'une prochaine réunion)

Points à travailler :

- Siège social à Voreppe ?
- Président à Voreppe ?
- Quotas dans l'association, dans le Comité Directeur ou Conseil d'Administration ?
- Participation à des animations multi-associatives ?

Points obligatoires pour les nouvelles associations :

- Fournir les statuts
- Rencontre préalable avec les services municipaux pour informations générales ?????

Actions à mener par les services municipaux :

- Faire un courrier à toutes les associations voreppines stipulant que seules celles ayant fourni ces documents à la mairie pourront se voir octroyer des équipements et services municipaux pour la saison 2018-2019
- Pour ceux qui ne l'auraient pas fourni, demander systématiquement le CR d'AG à la signature de la convention de réservation de salle.

Date prochaine réunion : mardi 6 février 2018, de 18h15 à 19h45
Prochain président de séance : Yves Jaccaz : yves.jaccaz@laposte.net
Prochaine secrétaire : Alexia Torres

CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE	
COMPTE RENDU	Date : 06/02/2018 Page : 1

Présents : Nadine Fournier, Jean Dina, Alexia Torres, Sylvie Brun, Laurence ALMOSNINO, Marc Benvenuto, Yves Jaccaz, Jean-Marie Lambert, Nicole Orsini, Guy Chiron, Anne Platel, Stéphane Lopez, Christine Carrara, Fabienne Sentis, Mourad Souid

Absents excusés : Cécile Frolet, Jeanine Poty-Barbosa, Emmanuelle Chochillon, Charlotte Martin, Jean-Louis Ragazzoni, Marie-Thérèse Ripoché

ORDRE DU JOUR :

1. Forme de l'Association
2. Critères obligatoires de l'Association
3. Définition de la Participation à la Vie Locale
4. Questions diverses

1. Forme de l'Association

Association loi 1901 à but non lucratif, elle ne peut pas rémunérer les membres du bureau. Elle doit d'être d'intérêt général et au bénéfice des voreppins.

2. Critères obligatoires de l'Association

Critères définis lors de la dernière réunion :

- CR d'Assemblée Générale [Abrégé en AG dans ce document] (avec rapport moral ou d'activité, bilan financier) ordinaire ou extraordinaire donné aux services de mairie dédiés : OK
- Signature de la charte : OK
- Participer à la réunion des Présidents : OK
- Loi 1901, sauf exception étudiée par le CVA (précisé dans le point 1.) : OK
- Participation à la vie locale (sujet à travailler)

3 critères obligatoires.

- Siège social à Voreppe ;
- 1 membre voreppin minimum au bureau ;
- 30 % d'adhérents voreppins (contrôle en cas de différence importante d'une année à l'autre) ;

Le cas échéant, les cas particuliers seront étudiés par le CVA.

3. Définition de la Participation à la Vie Locale

L'animation de la Vie Locale c'est l'ensemble des actions / manifestations / événements proposé par les associations et ouvert à l'ensemble des voreppins au-delà de leurs adhérents.

Les associations qui n'ont pas la capacité d'être organisateur doivent s'investir dans d'autres actions / manifestations / événements de la Mairie ou d'autres associations.

4. Divers

RAS

Date prochaine réunion : jeudi 1 mars 2018, de 18h15 à 19h45
Prochain président de séance : Marc Benvenuto : marc.benve@gmail.com
Prochaine secrétaire : Jean Dina

CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE	
COMPTE RENDU	Date : 01/03/2018 Page : 1

Présents: Nadine Fournier, Sylvie Brun, Marc Benvenuto, Yves Jaccaz, Jean-Marie Lambert, Nicole Orsini, Guy Chiron, Anne Platel, Stéphane Lopez, Mourad Souid, Emmanuelle Chochillon, Jean-Louis Ragazzoni,

Absents excusés : Cécile Frolet, Jeanine Poty-Barbosa, Charlotte Martin, Marie-Thérèse Ripoché, Jean Dina, Laurence Almosnino, Christine Carrara, Fabienne Sentis, Alexia Torres

ORDRE DU JOUR :

1. Validation CR précédent
2. Retour sur les critères 3 / vus lors des séances précédentes :
3. Définition de la participation à la vie locale
4. divers

1. VALIDATION DU CR PRÉCÉDENT : OK

2. CRITÈRES OBLIGATOIRES DES ASSOCIATIONS :

- 1/- CR d'Assemblée Générale [Abrégé en AG dans ce document] (avec rapport moral ou d'activité, bilan financier) ordinaire ou extraordinaire donné aux services de mairie dédiés : **OK**
- 2/- Signature de la charte : **OK**
- 3/- Participer à la réunion des Présidents : **OK**
- 4/- Participation à la vie locale **OK**
- 5/ Loi 1901 ;
- 6/ Siège social à Voreppe ;
- 7/ 1 membre voreppin minimum au bureau ;
- 8/ 30 % d'adhérents voreppins (contrôle aléatoire par le CVA) ;

Le cas échéant, les cas particuliers (uniquement sur les critères 5 à 8) seront étudiés par le CVA.

Validé par le conseil de la vie associative

3. Définition de la Participation à la Vie Locale

L'animation de la Vie Locale c'est l'ensemble des actions / manifestations / événements proposé par les associations et ouvert à l'ensemble des voreppins au-delà de leurs adhérents.

Les associations qui n'ont pas la capacité d'être organisateur doivent s'investir dans d'autres actions / manifestations / événements de la Mairie ou d'autres associations.

Inciter les associations qui n'ont pas vocation à organiser des manifestations, à se rapprocher des organisateurs d'événements d'intérêt général (ligue contre le cancer, journée nettoyage, téléthon, marché de Noël, Voreppiades, etc.) et événements de nature exceptionnelle (compétitions d'importance, les médiévales, commémorations, jumelage, etc.)

Pour toute demande de renseignement relative au point précédent, le service AVL de la ville est à la disposition des associations.

Convention d'objectif :

Une convention d'objectif sera signée à la remise de la convention de mise à disposition des salles ou d'équipements communaux.

Définition de la convention d'objectif :

Obligation des associations de participer aux animations de la vie locale (voir point 3)

4. Divers

La page du Conseil de la Vie Associative est en ligne sur le site de la ville.

Date prochaine réunion : Mardi 3 avril 2018, de 18h15 à 19h45
Prochain(e) président(e) de séance : Guy Chiron : g.r.chiron@wanadoo.fr
Prochain(e) secrétaire : Jean Dina

CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE	
COMPTE RENDU	Date : 03/04/2018 Page : 1

Présents: Nadine Fournier, Stéphane Lopez, Sylvie Brun, Yves Jaccaz, Jean-Marie Lambert, Guy Chiron, Jean-Louis Ragazzoni, Fabienne Sentis, Jean Dina, Benjamin Delor.

Absents excusés : Jeanine Poty-Barbosa, Marc Benvenuto , Emmanuelle Chochillon, Anne Platel.

ORDRE DU JOUR :

1. Validation CR précédent
2. Définition de la participation à la vie locale
3. Ébauche de la convention d'objectif
4. Divers
5. Prochain ordre du jour.

1. VALIDATION DU CR PRÉCÉDENT : OK

Rappel des critères obligatoires

- 1/- CR d'Assemblée Générale [Abrégé en AG dans ce document] (avec rapport moral ou d'activité, bilan financier) ordinaire ou extraordinaire donné aux services de mairie dédiés : **OK**
- 2/- Signature de la charte : **OK**
- 3/- Participer à la réunion des Présidents : **OK**
- 4/- Participation à la vie locale **OK**
- 5/ Loi 1901, à but non lucratif. **OK**
- 6/ Siège social à Voreppe . **OK**
- 7/ 1 membre voreppin minimum au bureau **OK**
- 8/ 30 % d'adhérents voreppins (contrôle aléatoire par le CVA) **OK**

Le cas échéant, les cas particuliers (uniquement sur les critères 5 à 8) seront étudiés par le CVA.

Validé par le conseil de la vie associative

2. Définition de la Participation à la Vie Locale

L'animation de la Vie Locale c'est l'ensemble des actions / manifestations / événements proposés par les associations et ouvert à l'ensemble des voreppins au-delà de leurs adhérents. L'implication d'une association dans la vie locale s'évalue annuellement.

Les associations qui n'ont pas la capacité d'être organisateur doivent s'investir dans d'autres actions / manifestations / événements de la Mairie ou d'autres associations.

Inciter les associations qui n'ont pas vocation à organiser des manifestations, à se rapprocher des organisateurs d'événements d'intérêt général (ligue contre le cancer, journée nettoyage, téléthon, marché de Noël, Voreppiades, etc.) et événements de nature exceptionnelle (compétitions d'importance, les médiévales, commémorations, jumelage, etc.)

Pour toute demande de renseignement relative au point précédent, le service AVL de la ville est à la disposition des associations.

3. Ébauche de la Convention d'objectif :

Le document précise les objectifs à remplir par l'association.

Calendrier de mise en œuvre :

- ⇒ Le projet de convention d'objectif sera présenté officiellement aux élus pour validation en mai 2018.
- ⇒ La convention validée sera présentée aux associations en juin.
- ⇒ Les premières conventions d'objectif seront remises en octobre 2018 en main propre, lors de la réunion annuelle des présidents (ou de leur représentants) et de la signature de la charte.

L'association possédant sa convention d'objectif pourra la compléter à la mesure de sa participation à la vie locale tout au long de l'année et la rendra en septembre de l'année suivante. A partir de cette date, les compte-rendus seront pris en compte pour l'attribution – ou non - des ressources (équipements, subventions, soutien logistique et financier, communication...)

CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE

COMPTE RENDU

Date : 22/05/2018

Page : 1

Présents: Stéphane Lopez, Sylvie Brun, Yves Jaccaz, Jean-Marie Lambert, Guy Chiron, Jean-Louis Ragazzoni, Jean Dina, Alexia Torres.

Absents excusés : Emmanuelle Chochillon

ORDRE DU JOUR :

1. Validation CR précédent
2. Rédaction de la Notice explicative « Contrat de Partenariat »
3. Rédaction du « Contrat de Partenariat »
4. Divers

1. Validation CR précédent

OK

2. Rédaction de la Notice explicative « Contrat de Partenariat »

CF. Document joint

3. Rédaction du « Contrat de Partenariat »

CF. Document joint

4. Divers

Réflexions sur la présentation auprès du groupe majoritaire à une date et selon des modalités qui restent à définir.

5. Prochain ordre du jour

Retour sur la présentation au groupe majoritaire.

Date prochaine réunion : mardi 5 juin 2018, de 18h15 à 19h45

Prochain(e) président(e) de séance : :

Prochain(e) secrétaire :

CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE

COMPTE RENDU

Date : 05/06/2018

Page : 1

Présents: Stéphane Lopez, Charlotte Martin, Sylvie Brun, Lise Cote, Guy Chiron, Jean-Louis Ragazzoni, Jean Dina, Alexia Torres, Nadine Fournier, Mourad Soud, Anne Platel, Fabienne Sentis, Christine Carrara

Absents excusés : Emmanuelle Chochillon, Yves Jaccaz, Jean-Marie Lambert, Marie-Therèse Ripoché.

ORDRE DU JOUR :

1. Validation CR précédent
2. Mise au point de la Notice explicative du « Contrat de Partenariat »
3. Mise au point du « Contrat de Partenariat »
4. Divers

1. Validation CR précédent

OK

2. Mise au point de la Notice explicative « Contrat de Partenariat »

CF. Document joint (version 3)

3. Rédaction du « Contrat de Partenariat »

CF. Document joint, validé.

4. Divers

Présentation auprès du groupe majoritaire le jeudi 14 juin 2018 à 19H30. Seront présents Anne, Alexia, Guy, Sylvie et Jean-louis.

5. Prochain ordre du jour

Retour sur la présentation au groupe majoritaire.

Date prochaine réunion : mardi 3 juillet 2018, de 18h15 à 19h45

Prochain(e) président(e) de séance : Jean Dina (jean_dina@yahoo.fr)

Prochain(e) secrétaire : Anne Platel

CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE

COMPTE RENDU

Date : 3/07/2018

Page : 1

Présents : Jean Dina, Sylvie Brun, Marc Benvenuto, Guy Chiron, Anne Platel, Stéphane Lopez, Mourad Souid, Jean-Louis Ragazzoni, Nadine Fournier, Charlotte Martin, Christine Carrara

Absents/excusés : Yves Jaccaz, Alexia Torres, Cécile Frolet, Jeanine Poty-Barbosa, Laurence Almosnino, Fabienne Sentis, Nicole Orsini, Emmanuelle Chochillon, Lise Cote, Marie-Thérèse Ripoche

ORDRE DU JOUR :

1. Validation CR précédent
2. Retour présentation du projet de contrat de partenariat au groupe majoritaire
3. Prochains sujets de travail

1. Validation du CR précédent : ok

2. Retour présentation du projet de contrat de partenariat au groupe majoritaire

Présentation OK. Validation des principes de critères administratifs et de participation aux animations de la vie locale. Très bon accueil.

Modification du contrat suite à la demande du groupe majoritaire pour que le Conseil de la Vie Associative soit signataire (contrat tripartite).

Le contrat sera signé par le (la) Président(e) de séance et/ou le (la) secrétaire de séance.

Présentation aux associations voreppines le 25 septembre 2018 à 19h00

3. Prochains sujets de travail

- > Calendrier d'occupation des salles, équipements, ...
- > En fin d'année 2018/2019, revoir le point 5 de la notice explicative du contrat (autres critères)
- > Étude de création d'une nouvelle association. « objectif photo » Délibération et positionnement du CVA

Date prochaine réunion : Mardi 4 septembre 2018, de 18h15 à 19h45
Prochain(e) président(e) de séance : Jean Dina : jean_dina@yahoo.fr
Prochain(e) secrétaire : Anne Platel

CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE	
COMPTE RENDU	Date : 13/11/2018 Page : 1

Présents: Stéphane Lopez, Sylvie Brun, Yves Jaccaz, Anne Platel ,
Guy Chiron, Jean-Louis Ragazzoni, Jean Dina, Cécile Frolet, Fabienne Sentis, Christine Carrara

Absents/excusés : Emmanuelle Chochillon, Jean-Marie Lambert, Nadine Fournier, Charles Santoro,
Alexia Torres, Marc Benvenuto, Mourad Souid, Charlotte Martin, Laurence Almosnino, Nicole Orsini

ORDRE DU JOUR :

1. Validation CR précédent
2. Bilan présence réunion des présidents et signature charte

1. Validation CR précédent

OK

2. Bilan présence réunion des présidents et signature charte

CF. Fichier excel

Des courriers de rappel vont être adressés aux associations présentes mais qui n'ont pas retourné la charte signée.
Pour celles non-présentes et qui demandent des salles et/ou créneaux, envoi d'un courrier leur rappelant l'obligation de signer la charte et les conséquences à terme de la non-signature.

Le fichier va être enrichi :

- Activité de l'association
- Date de création
- Nombre d'adhérents (dont nb de Voreppins)

Le CVA va rencontrer 2 associations pour préciser leur mode de fonctionnement :

- Dynamic Form
- Event's encadrement

Collège Malraux : voir les différents types d'associations existantes (pourquoi autant?)

Date prochaine réunion : mardi 11 décembre 2018, de 18h15 à 19h45

CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE

COMPTE RENDU

Date : 11/12/2018

Page : 1

Présents: Stéphane Lopez, Sylvie Brun, Yves Jaccaz, Guy Chiron.

Absents/excusés : Emmanuelle Chochillon, Jean-Marie Lambert, Nadine Fournier, Charles Santoro, Alexia Torres, Marc Benvenuto, Mourad Souid, Charlotte Martin, Laurence Almosnino, Nicole Orsini, Anne Platel, Jean-Louis Ragazzoni, Jean Dina, Cécile Frolet, Fabienne Sentis, Christine Carrara.

ORDRE DU JOUR :

1. Validation CR précédent
2. Validation courrier à envoyer aux assos
3. Calendrier d'examen

1. Validation CR précédent

OK

2. Validation courrier à envoyer aux assos

- Rédaction et correction des deux courriers à envoyer aux associations non présentes et présentes mais non signataires de la charte et/ou du contrat de partenariat.

3. Calendrier d'examen

Nous avons « survolé » les premiers contrats de partenariat.

Lors de la prochaine réunion, nous examinerons l'ensemble des contrats déjà réceptionnés.
Nous en ferons le bilan et adopterons la démarche à suivre.

4. Divers

- Le CVA va rencontrer 2 associations pour préciser leur mode de fonctionnement :

- Dynamic Form
- Event's encadrement

La convocation sera établie pour le début de l'année 2019.

Collège Malraux : voir les différents types d'associations existantes (pourquoi autant?) ----- A faire en début d'année 2019.

Date prochaine réunion : mardi 8 janvier 2019, de 18h15 à 19h45

- examen des contrats de partenariat
- proposer une méthodologie pour l'établissement des contrats et échange avec les associations